

# Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée  
des ennemis des cultures

## BULLETIN D'INFORMATION | CULTURES ORNEMENTALES EN SERRE

N° 2, 19 mars 2025

### Les pesticides et biopesticides homologués dans les cultures ornementales de serre

#### Nouveautés

Les pesticides suivants ont été homologués pour les cultures ornementales en serre ou ont vu leur étiquette être modifiée au cours des derniers mois :

#### Fongicides – nouvelles homologations

- **ECOSWING** (extrait de *Swinglea glutinosa*) : contre *Botrytis cinerea* sur les plantes ornementales en serre.
- **PROPERTY 300SC** (pyriofénone) : contre le blanc sur les plantes ornementales en serre.

#### Insecticides – nouvelles homologations

- **HARVANTA 50SL** (cyclaniliprole) : contre les thrips des petits fruits et les thrips de l'oignon sur les plantes ornementales.

#### Fongicides retirés

Il n'est plus permis d'employer ces produits au Canada :

- **SIROCCO** (bicarbonate de potassium) : l'homologation a pris fin le 2 octobre 2024.
- **CAPTAN 50 WP** (captane) : l'homologation a pris fin le 28 septembre 2024.
- **ALIETTE WP** (fosétyl-Al) : l'homologation a pris fin le 22 novembre 2024.
- **MICORA** (mandipropamide) : l'homologation a pris fin le 10 septembre 2024.
- **SOUFRE À VAPORISER AGROTEK** (soufre) : l'homologation a pris fin le 31 décembre 2024.
- **BORA HC et BORA WP** (*Trichoderma harzanium* souche Rifai KRL-AG2) : l'homologation a pris fin le 4 août 2024.

#### Insecticides retirés

Il n'est plus permis d'employer ces produits au Canada :

- **DIMILIN 25 WP** (diflubenzuron) : l'homologation a pris fin le 26 septembre 2024.
- **ENSTAR EW** (kinoprène) : l'homologation a pris fin le 16 juin 2024.
- **DYNO-MITE N°** Homologation 25229 (pyridabène) : l'homologation a pris fin le 30 octobre 2024.

## Insecticide – usage retiré

- **TROUNCE** (pyréthrines et sel de potassium d'acides gras) : n'est plus homologué pour l'emploi dans les plantes ornementales de serre.

## Tableaux

Les tableaux suivants regroupent les pesticides homologués dans les cultures ornementales en serre en 2025. On y retrouve aussi la liste des principaux ennemis contrôlés par ces produits :

Tableau 1 : [Fongicides homologués pour les cultures ornementales de serre en 2025](#)

Tableau 2 : [Insecticides et acaricides homologués pour les cultures ornementales de serre en 2025](#)

## Comment consulter ces tableaux ?

Les tableaux présentent les fongicides et les insecticides homologués dans les cultures ornementales en serre. Chaque ligne permet de consulter les caractéristiques d'un produit commercial.

## Cultures

- Certaines étiquettes listent des espèces ornementales spécifiques sur lesquelles on peut appliquer le produit : un point rouge apparaît alors sous cette rubrique ainsi que sous les champignons et les bactéries contre lesquels le produit est homologué.
- Si le produit est permis sur les plantes ornementales en général, un point vert apparaît sous cette rubrique et sous la rubrique des agents pathogènes.


## Santé et environnement

Pour chacun des produits, les [indices de risque pour la santé et l'environnement](#) (IRS et IRE) sont indiqués. Ces indices ont été calculés pour un emploi par pulvérisation foliaire en serre. Plus ces indices sont élevés et plus le risque est grand.

## Notes

*Des chiffres (exposants) ont été placés à divers endroits où plus de précision était requise. Portez une attention aux informations complémentaires qui s'y réfèrent en bas de tableau.*

## Biopesticides

-  Les biopesticides sont identifiés par une case verte sous la rubrique du groupe chimique. Ces produits de phytoprotection répondent à la définition suivante employée par [SAGÉ pesticides](#) :

On appelle biopesticides les produits antiparasitaires issus de sources naturelles comme des bactéries, des phéromones, des champignons, des virus, des plantes, des animaux ou des minéraux qui ont été acceptés et homologués à titre de biopesticides par l'[Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire](#) (ARLA). Au Canada, on reconnaît trois types de produits comme étant des biopesticides : les produits microbiens, les sémi-chimiques et les produits non conventionnels. Comme ces produits présentent une faible toxicité intrinsèque pour les humains et les autres organismes non ciblés en plus d'être peu persistants dans l'environnement, les risques pour la santé et l'environnement devraient être plutôt faibles.

**Attention** : l'expression « biopesticide » utilisée dans ce document ne signifie pas que les produits sont nécessairement autorisés en production biologique. Pour savoir si un produit est autorisé en production biologique, vous devez consulter votre organisme de certification.

## SAgE pesticides

SAgE pesticides est un outil d'information qui présente l'ensemble des usages agricoles des pesticides et des risques qui y sont associés. C'est un outil plus complet que le présent bulletin. Il est également conseillé de consulter SAgE pesticides lorsqu'on rencontre un ennemi rare ou peu commun, non inclus dans ce bulletin.



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles ainsi que sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, vous êtes invité à consulter [SAgE pesticides](#).

La réglementation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) interdit de vendre ou d'appliquer en champ à des fins agricoles certaines semences enrobées d'insecticides ou certains pesticides jugés plus à risque, à moins d'obtenir au préalable une prescription agronomique. Pour en savoir plus, visitez le site Web du [MELCCFP](#).

Toute intervention envers un ennemi des cultures doit être précédée d'un dépistage et de l'analyse des différentes stratégies d'intervention applicables (prévention et bonnes pratiques, lutte biologique, physique et chimique). Le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) préconise la gestion intégrée des ennemis des cultures et la réduction des pesticides et de leurs risques. Il est recommandé de toujours vous référer aux étiquettes des pesticides pour les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires disponibles sur le site Web de [Santé Canada](#). En aucun cas la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le RAP décline toute responsabilité relative au non-respect des étiquettes officielles.

La formation [Protégez vos cultures, protégez votre santé](#) a été créée pour sensibiliser les producteurs agricoles aux dangers liés à l'utilisation des pesticides. Un [coffre à outils](#) est d'ailleurs disponible et contient plusieurs documents, dont certains en anglais et/ou en espagnol, sur l'utilisation sécuritaire des pesticides.

## Pour plus d'information

- Vidéo sur l'équipement de protection individuelle : [Protégez vos cultures, protégez votre santé](#). 2019. Agricarrière Formation.
- Bulletin d'information N° 3, 2021, sous-réseau Cultures maraîchères en serre : [Compatibilité des pesticides avec la lutte biologique en serre](#).
- Le site Web [IRIIS phytoprotection](#) est une banque de photos et d'informations sur les ennemis des cultures.

*Ce bulletin d'information a été mis à jour par Charles D'Amours, agr. (IQDHO), Florence Carrier, agr. M. Sc. (IQDHO) et Marie-Édith Tousignant, agr. (IQDHO). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [les avertisseurs du sous-réseau Cultures ornementales en serre ou le secrétariat du RAP](#). Édition : Marianne St-Laurent, agronome, M. Sc. et Cindy Ouellet (MAPAQ). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.*